

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-218

présenté par

M. Le Fur, M. Aboud, Mme Ameline, Mme Arribagé, M. Aubert, M. Breton, M. Christ, M. Cinieri, M. Courtial, Mme Dalloz, M. Decool, M. de Ganay, M. Douillet, M. Foulon, M. Gaymard, M. Gosselin, M. Goujon, Mme Greff, M. Guaino, M. Hetzel, M. Jacquat, Mme Lacroute, M. Laffineur, M. Larrivé, M. Leboeuf, M. Frédéric Lefebvre, M. Lett, Mme Le Callennec, M. Le Mèner, M. Luca, M. Marcangeli, M. Alain Marleix, M. Marlin, M. Morel-A-L'Huissier, M. Poisson, M. Quentin, M. Saddier, M. Salen, M. Siré, M. Straumann, M. Sturni, M. Tardy, M. Taugourdeau, M. Teissier, M. Tetart et M. Verchère

ARTICLE 32**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	0	2 000 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 000 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi de finances augmente les crédits de l'ONAC afin de porter le plafond de l'aide différentielle en faveur des conjoints survivants de l'ONAC au niveau du seuil de pauvreté retenu par l'INSEE, soit 993 euros.

Créée par la loi de finances pour 2007, l'aide différentielle en faveur des conjoints survivants permet de leur garantir un revenu mensuel minimum.

Le présent amendement propose de porter l'aide à un niveau supérieur. Il implique par conséquent un transfert de crédit de 2 000 000 millions d'euros de l'action n° 01 « journée défense et citoyenneté » du programme « Lien entre la nation et son armée » vers la sous-action n° 34 « Action sociale en faveur du monde combattant (ONAC) » du programme « reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ».